Commission scolaire des Hautes-Rivières

Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
940, boulevard de Normandie
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC)
Tél. : (450) 348-6134 Téléc. : (450) 348-0417

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot

Séance ordinaire **Lundi 17 juin 2019**

Procès-verbal de la quatre-vingtième séance ordinaire du conseil d'établissement tenue à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, 940, boulevard de Normandie à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 17e jour de juin à 18 h 00.

ORDRE DU JOUR :

1. Présence et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai et suivi
4. Parole au public (10 minutes)
5. Frais chargés aux parents - Approbation
6. Mesures 2019-2020 - Approbation
7. Activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école pour le début 2019-2020 - Approbation
8. Levées de fonds et donations – Approbation
9. Grille horaire - Approbation
10. Rapport annuel 2018-2019 – Adoption (document remis séance tenante)
11. Informations
    - ✓ Correspondance
    - ✓ Président(e) du Conseil d'établissement
    - ✓ Représentant du Comité de parents
    - ✓ Direction
    - ✓ Personnel enseignant
    - ✓ Personnel professionnel
    - ✓ Personnel de soutien
    - ✓ Conseil des élèves
12. Varia
13. Date de la prochaine séance
14. Levée de la séance

Présences	Présent(es)	Absent(es)
Fleurant, Danielle – parent	☑	
Lapointe, Pascal – parent	☑	
Noël, Anne-Marie - parent	☑	
Perreault, Nathalie - parent		☑
Desranleau, Johanne - parent	☑	
Villeneuve, Nancy – parent (substitut)	☑	
Lafond, Mélanie – parent (substitut)	☑	
Yvetot, Tatiana - présidente et représentante au comité de parents		☑
Brosseau, Michel – enseignant (substitut)		☑
Lanoue, Geneviève - enseignant	☑	
Cormier, Jacques - enseignant		
Thibodeau, Paul - enseignant	☑	
Tremblay, Carl - enseignant		
Cliche, Joël, - professionnel	☑	
Prémont, Sophie - personnel de soutien	☑	
D'Amours Morin, Alycia - présidente du conseil étudiant		☑
Tremblay, Nathaniel – représentante du conseil étudiant	☑	
Dubois, Louis-Philippe - direction	☑	
Fournier, Julie - direction		☑
Paré, Geneviève - direction	☑	
Roy, Jocelyn - direction		☑
Invités :	☑	
Harnois, Marie-Eve - secrétaire	☑	
Côté, Manon - Commissaire		

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Anne-Marie Noël, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 : 00.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M Louis-Philippe Dubois lit le projet d'ordre du jour

CÉ 17-06-19
678

Il est proposé par Geneviève Lanoue,
QUE, l'ordre du jour de la séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 mai 2019

CÉ 17-06-19
679

Il est proposé par M Paul Thibodeau,
QUE, le procès-verbal du 27 mai 2019 (séance ordinaire), soit adopté tel que déposé.

M Paul Thibodeau soulève une correction à faire au point de la grille horaire.

Adoptée à l'unanimité

4. PAROLE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Marie-Josée Gagnon se présente

5. Frais Chargés aux parents (mise à jour)

Considérant l'entrée en vigueur du projet de loi 12 sur la gratuité scolaire;

Considérant que les frais chargés aux parents de la PCAR ont été révisés et validés par les Services éducatifs de la CSDHR en cohérence avec l'entrée en vigueur du projet de loi 12 au 1er juillet 2019;

Considérant qu'une révision et qu'une validation ont été effectuées entre la dernière séance du conseil d'établissement tenue le 27 mai et celle du 17 juin, et que des modifications possibles avaient été envisagées par la direction et signifiées aux membres du conseil d'établissement au cours de la séance du 27 mai dernier;

M Louis-Philippe Dubois parle du document qui a été modifié par souci de transparence.
Les frais chargés aux parents fait par madame Schneider, la tenue des dossiers pas le droit de charger aux parents. Calcul qui a été fait en terme de coordination pédagogique 205$ par élève pour un total de 405 élèves.

Mélanie Lafond demande ce que comprend la coordination pédagogique. M Louis-Philippe Dubois lui répond en parlant que les enseignants sont libérés pour pouvoir procéder à la coordination pédagogique. Jacques Cormier soulève le point du projet design.

Nathaniel demande si le 205$ est pour le PEI.

CÉ 17-06-19
680

Il est proposé par Jacques Cormier,
QUE, les frais chargés aux parents soient adoptés

6. Mesures 2019-2020

Louis-Philippe Dubois soulève le point des mesures. 5 mesures qui nous sont été octroyées. Il explique le tableau.

La somme pour l'engagement des ressources humaines a augmenté de 19%.
Pascal demande des explications sur les mesures reportables. Il demande si c'était un choix de l'école. Il demande ensuite si ses mesures sont partout au Québec. Louis-Philippe Dubois élabore.

Carl Tremblay parle des autres écoles pour la distribution des mesures.

CÉ 17-06-19
681

Il est proposé par Carl Tremblay
QUE, les mesures 2019-2020 soient adoptés

7. Activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne ou un déplacement à l'extérieur de l'école – Approbation

Jacques Cormier mentionne une faute d'orthographe sur la page 7.

Mme Desranleau mentionne qu'elle aurait fait un chèque de 300$ concernant l'activité (Guatemala). Un vice de procédure.

On mentionne que pour la sortie de Sutton on ne voit absolument rien au document.
Les activités seront probablement réduites en lien avec la mesure école inspirante. Activité cour d'eau ne comporte aucun coût. Offre qui a été fait par Marjolaine Dugré. Activité quilles qui a été offerte par le centre Élodie. Une lettre de remerciement sera envoyée.

CÉ 17-06-19
682

Il est proposé par Pascal Lapointe,
QUE, les activités éducatives par le conseil d'établissement soient adoptées.

Adoptée à l'unanimité

8. Levées de fonds et donations – Approbation

Aucune

9. Grille horaire

Considérant le souhait de toutes les parties, incluant le conseil étudiant, de débuter à 9h00;

Considérant, dans la grille horaire, d'une heure de dîner d'une amplitude suffisamment longue, selon la suggestion de M. Philippe-Olivier Dubois d'avoir du temps à leur disposition et celui de la direction d'investir dans la mise en place d'une offre d'activités dynamique et diversifiée;

Considérant le désir de la direction, nommé depuis le début des consultations sur la grille horaire, à convertir les minutes de surveillance des enseignants en minutes à injecter dans les activités étudiantes;

Considérant la possibilité d'augmenter, avec le projet de grille horaire, le nombre de minutes consacrées aux reprises d'examens, aux travaux d'équipe, à la salle d'études, mais aussi de voir les activités de fin de journée débuter un peu plus tôt après les heures de classe;

Considérant une amplitude entre la fin des classes et le départ des autobus permettant une surveillance d'élèves pouvant être gérée à même les paramètres de l'enveloppe qui est offerte à l'organisation, donc sans avoir recours aux enseignants;

La raison qui explique le retrait de la période d'essai : convention de travail des employés de soutien, entre autres.

Mme Desranleau mentionne que la grille horaire est la même qu'au dernier procès-verbal et qu'elle n'avait pas été acceptée. Elle soulève le point que l'effort n'a pas été fait concernant la grille horaire. Mme Prémont parle du changement d'horaire du personnel de soutien. Danielle Fleurant explique la conversation lors du dernier procès-verbal. Paul Thibodeau aimerait apporter quelques précisions concernant la grille horaire. Il ne veut pas demander de changement d'horaire au niveau des employés de soutiens. La grille horaire du conseil enseignant a été proposée et adoptée à 90% à l'assemblée générale des enseignants. Carl Tremblay donne le résultat de 64 votes en faveur. Selon l'article 218, 2 : la Commission scolaire a le droit de décider. Mme Nancy Villeneuve demande si toutes les personnes concernées étaient présentes et Carl Tremblay a confirmé que c'était les enseignants qui étaient en poste en 2018-2019. Pour les enseignants, lettre d'entente avec le syndicat. Annexe 12. Étant donné que les paramètres pourraient être jugés par la Commission scolaire,

M Carl Tremblay mentionne que M Louis-Philippe Dubois a reçu tardivement les documents de Mme Tatiana Yvetot.

M Louis-Philippe Dubois avait 15 jours pour déposer une nouvelle proposition.

M Louis-Philippe Dubois explique qu'il a un malaise énorme, concernant le délai mais que le processus de consultation convenait à tout le monde.

La mesure 15028 (300 000, 00$) répartis dans d'autres écoles secondaires plus petites pour l'an prochain. 26.5% de la clientèle de la Commission scolaire en 2021. On mentionne une volonté ministérielle. Choix arrêté à Marguerite-Bourgeois, Bouthillier et peut-être Joséphine Dandurand. Les élèves de secondaire 1 seront tous ensemble, mesures adaptatives. Mme Geneviève Lanoue trouve que la situation semble se répéter comme il y a deux ans. Carl Tremblay revient avec le dernier procès-verbal. Danielle Fleurant soulève le point de tenir à

cœur les élèves, M Louis-Philippe Dubois mentionne qu'il a des décisions à prendre continuellement et que malgré tous les choix et décisions à prendre il à cœur le bien-être des élèves.

À la demande de tous, un vote secret est tenu.

Donc la proposition de la direction se voit rejetée à nouveau. Cette grille horaire étant la même à l'exception qu'il n'y aurait pas de dates d'essai.

On parle d'aller avec l'article 96.13.

On mentionne que certaine parole a été forte envers la direction concernant la négligence.

Mme Danielle Fleurant demande à la direction de revoir encore une fois la proposition de la grille horaire.

Carl Tremblay demande à la commissaire de s'engager à ne pas prendre de décision pour déposer une grille horaire, mais la commissaire dit qu'elle ne peut pas prendre les décisions pour la Commission scolaire.

Ensuite il demande à nouveau une proposition et ne veut pas demander une 96.13.
Étant donné que certaines paroles ont été fortes, il demande 3 jours pour relancer un conseil d'établissement extraordinaire jeudi dans le but d'atténuer la charge émotive en lien avec l'utilisation de l'article de loi et pour sortir de l'impasse en excluant la mise en demeure.

Pascal Lapointe parle de texte de loi et demande, lui aussi, une nouvelle proposition.
On demande une autre séance avant la fin de l'année qui aurait lieu le 26 juin.

Joël Cliche refait un tour sur toute la séance, il parle que les absences dans les cours ont doublé. Les parents motivent les absences.

Mme Sophie Prémont quitte quelques instants et revient
Jacques Cormier quitte quelques instants et revient

10. <u>Rapport annuel 2018-2019</u>

CÉ 17-06-19
<u>683</u>

Il est proposé par Anne-Marie Noël
QUE, le rapport annuel 2018-2019 soit adopté

11. Informations

- ✓ Correspondance
- ✓ Président(e) du Conseil d'établissement
- ✓ Représentant du Comité de parents
- ✓ Direction

Remercie l'équipe-école, tout est constructif. Bon été à tous !

- ✓ Personnel enseignant
- ✓ Personnel professionnel
- ✓ Personnel de soutien
- ✓ Conseil des élèves

Nathaniel remercie d'avoir aidé le conseil étudiant.

12. VARIA

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Assemblée générale annuelle des parents le 10 septembre

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

CÉ 17-06-19
684

Il est proposé par Anne-Marie Noël,
QUE la séance soit levée à 21h21

Adoptée à l'unanimité

Anne-Marie Noël	Louis-Philippe Dubois
V- Présidente du conseil d'établissement	Directeur de l'établissement